

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR**  
**SÉANCE DU 28 MAI 2024**

Convocation

Date de la convocation : 17/05/2024

Date de l'affichage convocation : 03/06/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 03/06/2024

Publiée ou notifiée le : 03/06/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-huit mai, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, LEGER, et MM AMY, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LORIOT, POSTMA, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes MARTIN, MM AVRIL, BIGNON, BOUGAS, BRAULT, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER, PAQUET, ROCTON, TOURNADRE.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

**Délibération 2024 – 16 :**  
**REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES**

**Le Président rappelle à l'assemblée,**

**VU** la loi N°75-663 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination et à la récupération des matériaux

**VU** la loi N°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

**VU** la délibération 2023-49 du 5 décembre 2023 concernant l'actualisation du règlement intérieur des déchèteries

**VU** le contenu du règlement actualisé, portant sur :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Chapitre 2 : Organisation de la collecte

Chapitre 3 : Les agents de déchèteries

Chapitre 4 : Les usagers des déchèteries

Chapitre 5 : Sécurité et prévention des risques

Chapitre 6 : Responsabilité

Chapitre 7 : Infractions et sanctions

Chapitre 8 : Dispositions finales

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ABROGE** toutes les délibérations relatives au règlement intérieur des déchèteries précédent,

**VALIDE** le règlement intérieur des déchèteries ci-joint à la délibération à compter de sa publication.

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,

J-C. AMY



SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,

F. OLIVIER



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).